**Seine Maritime**

**Arrondissement de Dieppe**

**Commune de BLOSSEVILLE SUR MER**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES***

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

**L'an deux mil dix-huit, le 24 juillet** le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la mairie à 18h00, sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames HALLEBARD Mireille, MAURIQUE Laurence, ROBILLARD Marie-Line

Messieurs GAILLANDRE Alain, GRATIGNY Laurent, VANIER pascal, LOUVEL Jacques, BLOSSEVILLE Laurent,

**Absents** : Mme LEFEBVRE Sophie

 Mr BLOSSEVILLE Richard

Date de convocation : 18 février 2018

**Nombre de conseillers**

En exercice : 10

Présents : 08

Votants : 08

**Compte rendu du conseil municipal du 01 juin 2018**

Le compte rendu du conseil municipal du 01 juin 2018 est approuvé à l’unanimité des membres présents.

**Bâtiment communal**

Lors de la présentation du projet de rénovation du bâtiment communal le 1er juin dernier, il avait été demandé aux architectes de retravailler une des variantes afin d’obtenir un projet avec des phases de travaux.

Une nouvelle variante a été adressé à la mairie mai le coût reste très élevé et le phasage n’est pas très explicite.

Le coût de cette variante 5bis est de 532 130.00 € HT, avec une première tranche pour l’atelier municipal de 363 768.33 € HT et une deuxième tranche pour la salle associative de 168 366.67 € HT.

Pour rappel, les différentes variantes étaient présentées avec les sommes respectives de :

* Variante 1 611 006.30 € HT
* Variante 2 579 025.30 € HT
* Variante 3 601 057.30 € HT
* Variante 4 541 551.30 € HT
* Variante 5 563 640.00 € HT

Mr VANIER s’est entretenu avec Mme PETIT afin d’obtenir des prix plus raisonnables. Lors de la réception de la variante 5 bis, les prix n’avaient pas beaucoup évolué et Mme PETIT propose d’ajuster les différents prix lors de la phase suivante.

Après cette nouvelle présentation le débat est engagé sur la faisabilité ou non de cette opération.

Il ressort que le coût de réalisation de la salle associative et de l’atelier technique est trop élevé par rapport au budget communal. Surtout que dans le même temps le diagnostic de l’église va arriver et les couts vont être importants également.

La décision unanime est prise d’arrêter à ce stade de diagnostic la mission de Mme PETIT et de relancer avec l’aide de Seine Maritime Attractivité une nouvelle consultation avec un cahier des charges modifié et une enveloppe maximale de 250 000 € HT à respecter pour le prochain maitre d’œuvre.

Dans ce nouveau projet la salle associative n’est plus réalisable et le projet devra se concentré sur la réhabilitation du bâtiment communal en atelier technique.

**Vente de terrains**

La vente de 2 terrains avait été décidée lors d’un précédent conseil municipal avec mandat à Maitre VANNIER, notaire à Ouville la rivière. Les honoraires de Maitre VANNIER s’élèvent à 3 000 €. Les terrains sont vendus 35 000 €.

Afin de couvrir un plus large territoire, une proposition de mandat a été demandée à Nexity et Century 21 de Saint Valery en Caux.

Seule l’agence Nexity a répondu pour un montant d’honoraires de 5 000 €

Après en avoir délibéré, il est décidé de consulter d’autres agences afin d’obtenir des honoraires moins élevés.

A moins de négocier le prix de Nexity, le mandat ne sera pas signé.

**Adhésion Seine Maritime Attractivité**

La commune doit adhérer à SMA afin de bénéficier de son aide lors de la passation de marché notamment.

L’adhésion est gratuite pour la commune car elle est prise en charge par la Communauté de communes de la Côte d’Albâtre.

Le seul cout pour la commune est de 1% du montant des travaux plafonné à 2 500 € versés après achèvement des travaux lorsque la commune bénéficie d’un accompagnement par SMA.

Le conseil municipal délibère à l’unanimité des membres présents.

**Décision modificative et changement de comptes**

Le montant des dépenses imprévues mis au budget 2018 est trop important par rapport au budget de fonctionnement

Le montant total des dépenses imprévues ne doit pas dépasser 7.5 % du montant du budget réel, il convient donc de délibéré pour modifier ce montant.

Des numéros de comptes ont été modifiés pour être en conformité avec la M14 de la commune.

Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal :

* **DECIDE** de modifier les imputations budgétaires de la façon suivante :

-compte 022 - 2001.79 €

-compte 60632 + 2001.79 €

* **DECIDE** de modifier les numéros de comptes de la façon suivante :

-compte 655401 devient compte 65541

-compte 658 devient compte 65888

-compte 758 devient compte 7588

**Point sur les demandes de subventions**

**Réserve incendie**

Autorisations de démarrer les travaux arrivées

Devis signé et envoyé

Début des travaux courant octobre car délais de livraison de la citerne assez long

Pas encore d’éléments pour signer la convention de servitude avec Mme Delalande, attente infos du notaire.

**Sécurisation des bâtiments communaux**

Autorisations de démarrer les travaux arrivées

Devis signé et envoyé

Début des travaux mi-septembre

**Exhumations**

Autorisations de commencer les travaux arrivées

Devis à renvoyer

**Columbarium**

Autorisation arrivée

Devis à renvoyer

En ce qui concerne les deux derniers points, il reste quelques éléments à régler, ils seront lancés à la rentrée.

**Questions diverses**

Lors d’un prochain conseil il sera nécessaire de réévaluer le prix des concessions au cimetière en fonction du coût important des exhumations.

Il sera peut-être intéressant de laisser des emplacements pour des caves-urnes.

Mr Vanier fait lecture d’un mail reçu par Mr Corentin PETIT concernant le projet d’aménagement du terrain derrière la mairie en lotissement locatif. Mr PETIT n’y est pas favorable et propose d’acheter le terrain.

Une réponse sera faite à Mr PETIT en lui indiquant que ce n’est pas pour un besoin financier que la commune veut construire un lotissement mais pour un but social. La seule possibilité pour la commune d’augmenter son parc locatif c’est ce terrain.

Mr PETIT souhaite également participer financièrement à la rénovation de l’église. La commune reprendra contact avec lui quand les chiffres seront arrêtés et que la souscription sera lancée.

Le choix du conseil municipal ce n’est pas de faire une commune de résidences secondaires, il faut que la commune vive toute l’année.

Afin d’augmenter le parc locatif dans un premier temps, une proposition est faite de visiter une maison qui est à vendre rue du fond de Tumpot. Un rendez-vous sera pris avec le notaire pour une visite avec les personnes intéressées.

Un adjoint technique semble avoir des difficultés, un rendez-vous pour lui proposer une aide quelconque va avoir lieu. La médecine du travail sera également contactée.

N’ayant plus de question à l’ordre du jour, la séance est levée à 20h15.